

RBC Funds (Lux)
Société d'investissement à capital variable
14, Porte de France
L-4360 Esch-sur-Alzette
R.C.S. Luxembourg B.148.411
(le « **Fonds** »)

**Avis rectificatif aux actionnaires
du précédent avis aux actionnaires du 1er décembre 2020**

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds souhaite vous informer (l'« **Investisseur** ») de certains accords d'externalisation mis en œuvre par notre administrateur central, RBC Investor Services Bank S.A. (« **RBC IS** »), qui fournit entre autres des services d'agent des transferts. En vertu de ces dispositions, RBC SI peut être tenu de divulguer et de transférer des données personnelles et confidentielles vous concernant et, le cas échéant, concernant des personnes qui vous sont liées (les « **Personnes liées** ») à d'autres entités du Groupe RBC ou à des tiers sous-traitants (ensemble les « **Sous-traitants** ») (le « **Transfert de données** »).

Dans cette lettre (la « **Lettre de notification** »), nous fournissons à l'Investisseur des informations pertinentes sur le contexte et l'étendue du Transfert de données.

En raison d'un changement de position du régulateur luxembourgeois, la *Commission de Surveillance du Secteur Financier* (la « **CSSF »), la présente Lettre de notification remplace la lettre précédente publiée sur le site Internet du Fonds en date du 1er décembre 2020.**

1. OBJET DE LA LETTRE DE NOTIFICATION

Le législateur luxembourgeois et la CSSF ont tous deux imposé des exigences supplémentaires aux établissements de crédit luxembourgeois (entre autres), tels que RBC IS, afin qu'ils puissent partager légalement les données personnelles et confidentielles du Fonds et des Investisseurs avec les Sous-traitants. Les données personnelles et confidentielles en question comprennent (mais sans s'y limiter) les données et documents d'identification de l'Investisseur ou des Personnes liées (notamment prénom, nom, numéro de téléphone et adresse e-mail, identifiants nationaux tels que numéro de passeport, code d'identification, numéro d'identification fiscale ou numéros d'assurance nationale et caractéristiques personnelles telles que la date et le pays de naissance, le cas échéant), les informations de compte, les documents contractuels et autres et les informations transactionnelles des investisseurs (les « **Informations confidentielles** »).

En conséquence, et afin de permettre le transfert d'Informations confidentielles dans le cadre du Transfert de données à des sous-traitants, le Fonds doit informer ses Investisseurs avant le Transfert de données par des moyens appropriés.

2. OBJECTIF ET CARACTÉRISTIQUES DU TRANSFERT DE DONNÉES

Les accords d'externalisation mis en œuvre par RBC SI et le Transfert de données aux Sous-traitants qui en résulte sont nécessaires pour permettre à RBC SI de fournir ses services au Fonds avec le niveau de performance, d'efficacité et de qualité attendu et, indirectement, à ses Investisseurs.

Une description des objectifs des accords d'externalisation pertinents mis en place par RBC SI, les Informations confidentielles qui peuvent être transférées aux Sous-traitants en vertu de ceux-ci, ainsi que le pays où ces Sous-traitants sont situés, sont indiqués dans l'Annexe 1 jointe à cette Lettre de notification.

Les Sous-traitants ne peuvent être soumis aux obligations de secret professionnel luxembourgeois et les obligations de secret professionnel qui leur sont applicables (le cas échéant) peuvent être moins strictes que la législation luxembourgeoise sur le secret professionnel. Ceci étant noté, RBC IS est légalement tenu et s'est engagé envers le Fonds à ne conclure des accords d'externalisation qu'avec des Sous-traitants qui sont soit soumis au secret professionnel par application de la loi, soit qui seront contractuellement tenus de se conformer à des règles de confidentialité strictes.

RBC IS s'est en outre engagé envers le Fonds à prendre des mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour assurer la confidentialité des Informations confidentielles faisant l'objet du Transfert de données et pour protéger les Informations confidentielles contre un traitement non autorisé. Les Informations confidentielles ne seront donc accessibles qu'à un nombre limité de personnes au sein du Sous-traitant concerné, selon les principes du « besoin d'en connaître » et du « moindre privilège ». À moins d'indication contraire aux termes de la loi, ou afin de se conformer aux demandes des autorités nationales ou étrangères de réglementation ou d'application de la loi, les Informations confidentielles pertinentes ne seront pas transférées à des entités autres que les Sous-traitants.

3. ASPECTS DE LA PROTECTION DES DONNEES

Les droits de l'Investisseur, en ce qui concerne le traitement de ses données personnelles, tels que définis et décrits dans le Prospectus, sont pleinement applicables au Transfert de données dans la mesure nécessaire. L'Investisseur peut obtenir une copie du Prospectus sur demande.

L'Investisseur s'engage par la présente à ce que, lorsque des Informations confidentielles relatives à des Personnes liées, telles que des représentants, des personnes de contact, des administrateurs, des bénéficiaires effectifs ou d'autres personnes physiques liées à l'Investisseur, sont soumises au Transfert de données, ces personnes doivent recevoir les informations contenues dans cette Lettre de notification ainsi que l'avis de confidentialité du Fonds. L'avis de confidentialité peut être mis à jour de temps à autre et les Investisseurs seront informés de tout changement substantiel de l'avis de confidentialité.

L'Investisseur reconnaît que les Informations Confidentielles seront détenues par les Sous-traitants à la suite du Transfert de Données et peuvent donc faire l'objet d'un traitement de données par eux.

Du point de vue de la loi sur la protection des données, le transfert de données personnelles ne sera pas basé sur le consentement, mais sur les bases juridiques spécifiées dans l'avis de confidentialité du Fonds.

4. QUESTIONS RELATIVES A LA LETTRE DE NOTIFICATION

Si vous avez des questions concernant cette Lettre de notification, veuillez contacter rbcgamukclients@rbc.com.

* *
*

Le Transfert de Données sera reflété dans un Prospectus mis à jour daté de Mars 2021 qui sera disponible au siège social du Fonds et en ligne sur www.rbcgam.lu.

Sincèrement

Le conseil d'administration de RBC Funds (Lux)

Le prospectus, les documents d'information clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que – dès que disponibles - le détail de modifications apportées au prospectus sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Le représentant et service de paiement en Suisse est RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Zurich, le 21 Janvier 2021.

**ANNEX 1
ACTIVITES EXTERNALISEES**

Type d'Informations confidentielles transmises aux Sous-traitants	Pays où les Sous-traitants sont établis	Nature des activités externalisées
Informations confidentielles (telles que définies dans la Lettre de notification)	Belgique Canada Hong-Kong Inde Irlande Jersey Luxembourg Malaisie Pologne Singapour Royaume-Uni États-Unis d'Amérique	<ul style="list-style-type: none"> • Services d'agent des transfert / actionnaires (y compris réconciliation globale) • Services de trésorerie et de marché • Infrastructure informatique (services d'hébergement, y compris les services cloud) • Services de gestion / d'exploitation du système informatique • Services informatiques (y compris les services de développement et de maintenance) • Rapports • Activités de services aux Investisseurs